

## Bureau du 13 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize décembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau du Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louets, légalement convoqués le 06 décembre 2017, se sont réunis dans la salle de la Fuye à Chavagnon - TERRANJOU, sous la présidence de Monsieur Dominique PERDRIEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 15  
Nombre de délégués présents : 11  
Nombre de délégués votants : 11

• **ETAIENT PRÉSENTS :**

**MEMBRES DU SYNDICAT :**

MMES BOUTIN Marie-Claire, TURC Christine.

MM. ASSERAY Denis, BROSELLIER Pierre, CESBRON Jean-François, DERVIEUX Jean-Jacques, GIRARD Jean-Noël, GODIN Emmanuel, LEFÈVRE Serge, PELLETIER François, PERDRIEAU Dominique.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION :**

GAZEAU Michel - Vice-Président d'honneur, MOISSET Nathalie - Perceptrice, MOUNEREAU Laurent - Directeur, Marie JAOUEN - SIGiste.

• **ABSENTS/EXCUSÉS :**

**MEMBRES DU SYNDICAT:**

MM. BODY Jean-Pierre, COCHARD Jean-Pierre, PERDRIAU Thierry, VAILLANT Jean-François.

**AUTRES :**

MMES BEILLARD Laëtitia et DELAFUYE Marlène - secrétaires-comptables, JONCHERAY Marie - Chargée de communication/Environnement,

MM. PÉAUD Ludovic, VITRAI Bruno.

---

### **Délibération 2017 - 63** - **Programme d'actions 2018**

M. le Président informe les membres présents du programme d'actions 2018 prévu sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets.

Il comprend les actions liées :

- Au SAGE
- Aux Milieux Aquatiques,
- A la Prévention des inondations,
- Aux Pollutions diffuses agricoles et viticoles,
- Aux Pollutions diffuses non agricoles,
- A la Gestion Quantitative de la Ressource en Eau,
- Au volet Transversal (suivi qualité, évaluation).

Il fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil Régional des Pays-de-la-Loire, de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire et des participations auprès des autres partenaires financiers.

Le plan de financement prévisionnel s'établit à 1 242 527 € sur l'année 2018 et est fourni par le tableau suivant :

Plan de financement prévisionnel 2018		
Organismes	Taux	Montant € TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne	54%	672 244 €
Syndicat Layon Aubance Louets	26%	325 838 €
Conseil Régional des Pays-de-la-Loire	11%	139 656 €
Autres financeurs (fédération de pêche, associations de pêche, communes, agriculteurs viticulteurs, ...)	5%	56 375 €
Conseil Départemental de Maine-et-Loire	3%	34 250 €
FEDER	1%	7 100 €
Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire	1%	7 064 €
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>1 242 527 €</b>

Après en avoir délibéré, les membres présents du Bureau, décident, à l'**UNANIMITÉ** :

- **d'approuver** le programme d'actions 2018 dont le coût total est évalué à 1 242 527 € TTC,
- **de demander** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (54 %), du Conseil Régional des Pays de la Loire (11 %), du Conseil Départemental de Maine-et-Loire (3 %), du fond FEDER (1 %), de la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire (1 %) et les participations auprès des autres partenaires financiers (5 %),
- **de donner** tout pouvoir au Président pour mener à bien ce dossier.

**Délibération 2017 - 64** - **Choix prestataire - Etude complémentaire sur la restauration morphologique du Lys dans l'ancien plan d'eau de Vihiers**

M. le Président informe que les travaux d'aménagement du plan d'eau de Vihiers sont en cours depuis l'automne 2016. Ils se déroulent en 4 phases selon le phasage suivant :

- Phase 1: Suppression du déversoir, déroctage de l'affleurement rocheux (automne 2016)
- Phase 2: Création de la rivière de contournement (hiver 2016-2017)
- Phase 3: Curage et extension de la Réserve (2017)
- Phase 4: Renaturation morphologique du Lys et traitements paysagers (2018)

Les phases 1 à 3 sont achevées.

Il reste donc à réaliser en 2018, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Layon Aubance Louets, la renaturation morphologique du Lys dans l'emprise de l'ancien plan d'eau, après l'évolution du lit générée par la suppression du déversoir aval et le déroctage de l'affleurement rocheux.

Ces travaux ont fait l'objet d'un dossier de remise en état en 2016. Toutefois, le service de la police de l'eau a demandé que ces travaux fassent l'objet d'une note complémentaire (présentation des aménagements prévus) qui doit leur être soumise pour validation.

Une étude complémentaire va être menée par le Syndicat Layon Aubance Louets pour définir avec précision les aménagements liés à la restauration morphologique du Lys (alternance de radiers et de mouilles pour varier les vitesses de courant et les hauteurs d'eau, retalutage des berges, aménagement de la zone envasée à l'aval de la digue, traitements paysagers).

Selon la nature des aménagements proposés, une nouvelle procédure loi sur l'eau pourra s'avérer nécessaire.

Cette étude a fait l'objet d'une consultation dans le cadre d'un Marché Public en Procédure Adaptée.

L'analyse des offres est présentée en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident, à l'**UNANIMITÉ** :

- **De retenir** l'offre de HYDRO CONCEPT pour un montant de 10 900,00 € HT,
- **D'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

#### **Délibération 2017 - 65 - Restauration de la végétation du Cours d'eau « PROUTIERE », commune de Vauchrézien - BRISSAC LOIRE AUBANCE**

Le cours d'eau « Proutière » traverse la commune de Vauchrézien, commune déléguée de BRISSAC LOIRE AUBANCE, avant de se jeter dans l'Aubance. Les berges du cours d'eau sont la propriété de la commune et la végétation présente un risque majeur pour la sécurité du chemin public.

La commune de Vauchrézien, commune déléguée de BRISSAC LOIRE AUBANCE souhaite engager des travaux sur sa propriété pour l'entretien, l'abattage et l'évacuation de la végétation dangereuse du cours d'eau « Proutière ».

Le Syndicat Layon Aubance Louets dispose d'un programme de restauration et d'entretien du Layon et de ses affluents qui a fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général par Arrêté Préfectoral du 21 décembre 2011. Or, ce tronçon de cours d'eau du « Proutière » ne fait pas parti des opérations inscrites dans ce programme d'actions.

Afin de régulariser les interventions envisagées sur le cours d'eau, la commune déléguée de Vauchrézien, propriétaire du site, délègue la maîtrise d'ouvrage de cette opération au Syndicat Layon Aubance Louets.

L'exécution de ces travaux est susceptible de bénéficier d'aides financières, à concurrence de 60,00 % du montant en € TTC. Le reste à charge de l'opération (évalué à 40,00 % du montant en € TTC) sera financé en intégralité par la commune de Vauchrézien, commune déléguée de BRISSAC LOIRE AUBANCE.

L'objet de la délibération est d'autoriser la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Vauchrézien, commune déléguée de BRISSAC LOIRE AUBANCE.

Le montant estimé des travaux est de 456,00 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Organismes	Taux	Montant € TTC
Agence de l'Eau Loire Bretagne	60,00 %	273,60
Syndicat Layon Aubance Louets - La commune Brissac Loire Aubance, commune déléguée de Vauchrétien	40,00 %	182,40
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>456,00</b>

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident, à l'**UNANIMITÉ** :

- **d'approuver** le plan de financement de cette opération pour un montant de 456,00 € TTC,
- **de demander** les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour un montant de 273,00 € TTC (60 %), et une participation de la commune de Vauchrétien, commune déléguée de BRISSAC LOIRE AUBANCE de 456,00 € TTC,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de délégation de Maîtrise d'Ouvrage avec la commune de Vauchrétien, commune déléguée de BRISSAC LOIRE AUBANCE,
- **d'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

### Délibération 2017 - 66 **CRCAM - Crédit de Trésorerie sous forme de convention de découvert - 200 000 €**

Le Président indique que le contrat de convention de découvert passé avec la CRCAM (Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine) arrive à échéance le 05 janvier 2018. Ainsi, il propose le renouvellement et l'augmentation de la ligne de trésorerie : montant de 100 000 € qui passerait à 200 000 €.

Les membres du Bureau du Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**:

- **décident** de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, le renouvellement et l'augmentation de la ligne de crédit dans la limite de 200 000 €, aux conditions suivantes :

**Durée** : 12 mois,

**Taux variable** : Euribor 3 mois moyenné d'octobre 2017 (- 0,33 %) + marge de 1,30 % l'an,

**Taux d'intérêt plancher** : 1.30 % - le taux d'intérêt plancher est la valeur minimale du taux d'intérêt, peu importe l'évolution de l'index de référence. Etant précisé que si la valeur de l'index est inférieur à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro,

**Prélèvement des intérêts** : trimestriellement et à terme échu par le principe du débit d'office,

**Commission d'engagement** : 0,30 % l'an (prélèvement à la mise en place de la ligne de la trésorerie),

**Frais de dossier** : néant,

**Déblocage des fonds** : par le principe du crédit d'office,

**Calcul des intérêts** : sur 365 jours,

**Fin de validité de l'offre** : 31 décembre 2017.

- **prennent** l'engagement, au nom du syndicat, d'inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances,

- **prennent** l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.
- **autorisent** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

M. Jean Jacques DERVIEUX sort de la salle.

### **Délibération 2017 - 67 - Vente pneus Duster**

M. le Président rappelle aux membres du Bureau qu'à l'occasion de l'acquisition du véhicule DACIA - DUSTER, les 4 pneus « routes » initialement achetés et installés sur le véhicule, ont été changés pour des pneus « tout chemin ».

Le Syndicat n'ayant pas l'utilité des 4 pneus routes, il est donc proposé de procéder à une cession de ces pneus, pour un montant à définir.

M. le Président demande aux membres du Bureau de se prononcer pour effectuer cette vente auprès de particuliers qui seraient intéressés.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, décident à l'**UNANIMITÉ** :

- **De procéder** à la cession des 4 pneus routes adaptés à un véhicule DACIA - DUSTER pour un montant de 60,00 € TTC l'unité,
- **d'autoriser** le Président à passer et signer tous documents se rapportant à cette opération.

M. Jean Jacques DERVIEUX revient dans la salle.

### **Point sur la GEMAPI**

M. PERDRIEAU fait le point sur l'état d'avancement des prises de compétence GEMAPI et hors GEMAPI sur le territoire du SAGE.

EPCI-FP	GEMAPI	Hors GEMAPI
Agglo du Choletais	Transférée au Syndicat le 01/01/18 (délibération du 20/06/17)	Modification des statuts de l'EPCI en Fev-mars 2018
Angers Loire Métropole	Ok pour la GEMA Souhait de confier la PI à l'EPL	Mission 12 uniquement Autres missions restent aux communes (3)
Cdc Loire Layon Aubance	Réflexion en cours	
Mauges Communauté	Modification des statuts de l'EPCI-FP en cours (l'EPCI garde la PI)	
Saumur Val de Loire	Ok pour la GEMA et PI?	Réflexion en cours
Agglo du Bocage Bressuirais	Projet d'adhésion au SLAL (en réflexion)	
Cdc du Thouarsais	Réflexion en cours	

7 intercommunalités sont concernées par le périmètre du SAGE. Certaines se positionnent uniquement sur les compétences obligatoires, d'autres sur les compétences du Syndicat Layon Aubance Louets dont les compétences hors GEMAPI. Il est rappelé que le Syndicat dispose dans ses statuts des compétences suivantes :

### Compétences GEMAPI obligatoires affectées aux intercommunalités au 01/01/18:

1. Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
2. Entretien et aménagement des cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau
5. Défense contre les inondations et contre la mer *sur le bassin du Petit Louet*
8. Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides, des formations boisées

### Compétences Hors GEMAPI :

4. Maitrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols
6. Lutte contre la pollution
7. Protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
10. Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants
11. Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux
12. Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Les compétences hors GEMAPI resteront aux communes si les intercommunalités ne les récupèrent pas auprès des communes concernées sur le territoire du SAGE. Il s'ensuivrait que le Syndicat serait composé d'intercommunalités pour certaines compétences et de communes pour d'autres sur un même territoire.

Les élus du bureau, à l'unanimité, souhaitent que le Syndicat soit composé uniquement d'intercommunalités afin d'éviter des difficultés de mode de représentation, de gouvernance et de contributions financières. Ils souhaitent en outre que la composition du Comité Syndical fondée sur les communes historiques soit maintenue.

### Dates des prochains bureaux du Syndicat Layon Aubance Louets

Les élus du bureau valide le programme des réunions de bureau 2018 ci-dessous :

Jour	Date	
mercredi	10-janv-18	
mercredi	14-févr-18	
mercredi	14-mars-18	
mercredi	11-avr-18	
mercredi	16-mai-18	
mercredi	13-juin-18	
mercredi	11-juil-18	
<b>pas de réunion en août</b>		
mercredi	12-sept-18	
mercredi	10-oct-18	
mercredi	14-nov-18	
mercredi	12-déc-18	

## **Retour sur le Comité Syndical du 05/12/2017 et fixation du prochain Comité Syndical**

Les élus du bureau expriment leur satisfaction quant au déroulement et aux interventions du Comité Syndical du 05/12/17. Il est toutefois noté une baisse de la participation des délégués à cette réunion.

La motion sur la continuité écologique présentée et illustrée par plusieurs témoignages d'élus et techniciens a été adressée aux services de l'Etat (DDT et Préfecture) avec une demande d'audience. Il est convenu d'associer à cette prochaine rencontre avec les services de l'Etat, les Vice-Présidents en charge des milieux aquatiques.

Le prochain Comité Syndical est fixé au 24/01/18 ou 25/01/18 à 20h00 selon la disponibilité de la salle du Layon à Thouarcé.

### **Questions diverses**

Un bureau restreint est fixé au 04/01/18 à 20h00 dans les locaux du Syndicat.

**Prochain bureau le mercredi 10 janvier 2018 à 20h00.**

**Fin de séance 21h00**